

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 Septembre 2019**

L'an deux mil dix-neuf le 04 Septembre à 20h30

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 30 Août 2019 s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Michel BELIN, Maire

Etaient présents : M. BELIN, Maire,
Mme ROLLAND, Adjoints,
Mesdames DOYON, LELIEVRE,
Messieurs LEHOUGRE, GUILLON

Absents excusés représentés : Mme LOVERA qui a donné pouvoir à Mme LELIEVRE

Absents excusés : M. CIELECKI

Absents : M. LEJEUNE, M. ALBORS

Secrétaire de séance : Mme DOYON

Le précédent procès-verbal ayant été accepté à l'unanimité, Monsieur le Maire propose de commencer l'ordre du jour.

Monsieur le Maire annonce que le conseil sera enregistré.

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers présents puis énonce les pouvoirs donnés.

Point n°1 : Monsieur le Maire explique qu'il faut prendre une délibération concernant le déclassement de la RD19A et valider la proposition de convention émise par le département de Seine-et-Marne. En effet, cette portion appartient actuellement au département. Ces derniers proposent de nous la céder et de la déclasser en voie communale moyennant une enveloppe financière de 150 000 €.

Monsieur le Maire précise les nombreux avantages à l'acquisition de cette route notamment la possibilité de réglementer le stationnement des véhicules mais également le passage des camions via un arrêté communal (notamment les camions de betteraves qui traversent cette rue étroite).

Madame DOYON demande si l'aire de stationnement proposée rue de Saint-Jean est utilisée.

Monsieur LEHOUGRE répond que tout agriculteur à l'obligation de créer une aire de stationnement ou de chargement de camions afin de ne pas déranger le passage des autres véhicules.

Accepté à l'unanimité

Point n°2 : Monsieur LEHOUGRE commence par expliquer aux membres du conseil présents les deux abréviations SMAEP/SIVOM.

Le SMAEP est le Syndicat Mixte d'Addiction en Eau Potable de Crécy-la-Chapelle et Environs.

Quant au SIVOM, c'est le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple qui concerne les communes de la région de Boutigny tel que Montceaux-Lès-Meaux, Boutigny et Saint-Fiacre.

Monsieur LEHOUGRE fait savoir que c'est le SMAEP qui a sollicité la fusion avec le SIVOM de Boutigny en envoyant une demande à la préfecture.

Suite à la demande de Madame la Préfète qui a répondu favorablement à la demande du SMAEP, il nous est demandé de prendre deux délibérations sur les points suivants :

- 1) Le périmètre de fusions des deux syndicats, c'est-à-dire l'ensemble des communes qui vont être concernées.
- 2) Les statuts de ce futur syndicat commun.

Cette fusion aboutira à la création du « SMAAEP », Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement de Crécy-la-Chapelle, Boutigny et Environs.

Monsieur LEHOUGRE précise que le SMAEP a une capacité de production de 8 800 m³ d'eau potable par jour pour Crécy-la-Chapelle et les communes environnantes alors que le SIVOM a une capacité de production d'eau potable de 840 m³ par jour. Il s'avère donc que, contrairement au SIVOM, le SMAEP est un gros syndicat avec des ressources de grandes quantités et de bonnes qualités. Cette différence est notamment marquée vis-à-vis de leur rendement. Le SMAEP a un rendement de 77 % tandis que le SIVOM est à 67%.

Monsieur LEHOUGRE souligne que la compétence « Eau et Assainissement » deviendra, à compter de janvier 2020, une compétence de la CAPM et que, malheureusement, ils ne peuvent nous fournir en eau actuellement. Nous rappelons que la fin des contrats du SMAEP avec VEOLIA arrive à échéance le 31/12/2025 et celui du SIVOM vis-à-vis de la SAUR se termine en 2024.

L'objectif étant de créer un plus gros syndicat concernant l'alimentation d'eau potable pour le plateau de la communauté de Meaux. Ainsi, les communes faisant parti du SIVOM, c'est-à-dire Montceaux-lès-Meaux, Fublaines, Boutigny, Saint-Fiacre, Villemareuil et les communes adhérentes au SMAEP, Pierre-Levée, Signy-Signets, Dammartin-sur-Tigeaux, Guérard, Maisoncelles-en-Brie, Crécy-la-Chapelle, Coulommies, la Haute-Maison, Bouleurs, Voulangis, Sancy rejoindront toutes le futur syndicat nommé SMAAEP.

Monsieur LEHOUGRE continue son discours en affirmant que le SMAAEP sera représenté par deux entités : La Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux rassemblant les communes de Boutigny, Fublaines, Montceaux-lès-Meaux, Saint-Fiacre et Villemareuil puis la Communauté d'Agglomération de Coulommiers Pays de Brie qui regroupe le reste des communes.

Suite aux négociations entre le SIVOM et le SMAEP, nous avons demandé un poste de Vice-Président au sein de ce futur syndicat et que chaque commune soit représenté.

Aujourd'hui, le SMAEP paye l'eau à 1,020 € HT du m³ et le SIVOM est à 0,778 HT du m³, soit une différence de 0,242 € HT du m³.

Après négociations, la différence du prix du m³ d'eau entre les personnes concernées par le SMAEP et celles du SIVOM s'étalera sur 5 ans.

Madame DOYON demande si la part syndicale représente les frais de gestions du syndicat.

Monsieur LEHOUGRE confirme l'interrogation de Madame DOYON.

Monsieur LEHOUGRE rappelle que cet écart est de 27%. En tant que petite commune, il faudra être vigilant sur la négociation qui aura lieu lors des prochaines réunions SMAEP/SIVOM. Il faudra être également vigilant face aux négociations avec les futurs prestataires pour négocier le prix de l'eau. Nous serons en plus grande force pour renégocier ces tarifs suite à la fusion des deux syndicats.

Madame ROLLAND affirme que cette augmentation tarifaire n'est pas justifiée. Elle demande pourquoi il faudrait s'aligner sur le prix le plus élevé et non sur le prix le plus bas. Elle ajoute que leurs documents ne sont pas assez clairs et qu'il aurait été préférable qu'un représentant vienne expliquer le futur projet.

Monsieur LEHOUGRE annonce que la commune de Fublaines a elle aussi accepté ce projet tout en demandant « le renfort de pression sur le circuit d'adduction d'eau des hameaux de Magny Saint Loup et Prévilliers, le lissage sur cinq ans de l'augmentation tarifaire, la liberté de sortir du nouveau syndicat à l'issu de la DSP 2024 et avec nos biens (STEP et Puits). La représentation des communes rentrantes (L'ex SIVOM de Boutigny) par un poste de Vice-Président et l'étude sur la faisabilité de travaux d'assainissement sur le hameau de Magny Saint Loup. » Il suggère donc d'émettre aussi des demandes qui accompagneront la délibération.

Les membres du Conseil demandent :

- Le lissage tarifaire de l'augmentation de l'eau sur 5 ans
- Des travaux d'assainissements au sein de la rue des Palais
- La création d'une station d'épuration
- La régulation de la pression sur le circuit d'adduction d'eau
- Les travaux sur le réseau de défense incendie
- Le prolongement du réseau d'assainissement rue de Saint-Jean
- La représentation d'un élu de chaque commune de l'ex-SIVOM
- Un poste de Vice-Président au sein du SMAAEP

Après avoir ouï tous les intervenants, il est procédé au vote :

- Délibération concernant le projet de fusion entre le SMAEP et le SIVOM.

Pour : 6

Contre : 1

- Délibération concernant l'approbation des statuts.

Pour : 6

Contre : 1

Point n°3 : Monsieur le Maire annonce l'obligation de la création d'une commission pour le marché publique notamment concernant le projet de création de la boulangerie. La création de cette commission va permettre de réceptionner les enveloppes d'entrepreneurs et ainsi voir si les devis proposés correspondent bien au cahier des charges mis en place. Elle aura aussi pour but de choisir les critères auxquels les entreprises devront répondre.

Monsieur le Maire propose donc de passer au vote des trois membres qui l'accompagneront dans cette commission.

Mesdames ROLLAND, DOYON et Monsieur LEHOUGRE se présentent et sont élus à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose ensuite de procéder au vote des trois membres suppléants.

Madame LELIEVRE et Messieurs GUILLON et ALBORS sont élus à l'unanimité.

Point n°4 : Monsieur le Maire aborde la volonté de poser des caméras de vidéosurveillance ainsi qu'une alarme au niveau de l'école et du bâtiment communal. Deux entreprises nous ont répondu à notre demande. La première société est l'établissement PILES et la seconde est VALPIC. L'entreprise PILES a été retenue pour ses prestations qui correspondaient à notre cahier des charges. Le coût de cette prestation est de 123 € par mois.

Monsieur GUILLON dit qu'il est préférable d'avoir un prestataire qui assume lui-même l'entretien du matériel et la pose de celui-ci comme le propose PILES ainsi que les interventions sur site en cas de déclenchement de l'alarme.

Accepté à l'unanimité.

Point n° 5 : Madame ROLLAND indique que la rentrée s'est très bien passée. L'école du Chat Perché a accueilli cette année 65 élèves. Une nouvelle directrice a également pris ces fonctions, Madame LABE.

Suite à la demande des parents et l'augmentation importante d'élèves cette année, nous avons été dans l'obligation d'agrandir le préau pour un coût de 11 760 €.

Le mobilier scolaire a lui aussi été changé par de nouvelles tables et de nouvelles chaises pour un montant de 5 518 €.

Madame ROLLAND rappelle que tous les engagements pris en début de mandats par le Conseil concernant l'école ont été respectés :

- Création du bloc sanitaire
- Création d'une salle de classe
- Création du bureau de la directrice
- Création d'une salle de repos pour les maîtresses
- Création d'une salle pour les réunions
- Création du hall d'entrée accessible aux PMR
- Installation d'équipements numériques (tablettes numériques, ordinateur, vidéoprojecteur, écran...)
- Aménagement du City Stade
- Réaménagement du pôle jeu (jeu extérieur + réfection du sol souple)

Cet été, la cantine a été entièrement repeinte et aménagée.

Elle précise qu'il ne reste plus qu'à installer la fontaine à eau ainsi que la peinture magnétique sur les murs des classes afin que l'école soit entièrement rénovée.

Point n° 6 : Monsieur GUILLON informe que la cérémonie des diplômés se tiendra ce vendredi 06 septembre à 19h.

Le 21 et le 22 septembre 2019 de 14h à 18h auront lieu les Journées Européennes du Patrimoine en l'église Notre-Dame de l'Assomption.

Programmation (les activités proposées sont gratuites et ouvertes à tout public) :

- un rallye pédestre
- une exposition de cartes postales anciennes sur le thème « Montceaux d'hier à aujourd'hui »
- un concert gratuit de la Lyre Sulpicienne à 17h30 le samedi.

Afin de clôturer la journée, un repas se tiendra le samedi soir à l'Auberge du Vieux Pavé sur le thème « Terre et Mer ». Le prix de ce dîner étant de 28 € par adulte et 12 € pour les enfants de moins de douze ans. L'inscription se fait directement auprès du secrétariat de mairie.

Le 28 Septembre 2019 aura lieu l'opération « Nettoyons la Nature ».

Le 17 Novembre 2019 se tiendra la randonnée VTT. Cette randonnée contient quatre parcours ; 12, 24, 32 et 52 km. L'inscription est de 6 € par personne.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h20.